



## Missions du Peloton de gendarmerie de montagne du Mont Dore

Le PGM du Mont Dore est un acteur incontournable du secours technique en montagne sur le département du Puy-de-Dôme. Sa compétence territoriale s'étend sur les massifs du Sancy et du Forez. Sa position est par ailleurs renforcée par le plan ORSEC montagne départemental puisque le PGM est désigné comme commandant des opérations de secours pour toute intervention sur un accident majeur. Enfin, la circulaire KIHl du 06 juin 2011 précise notamment que la gendarmerie assume en toute circonstance la direction des enquêtes judiciaires en montagne.

### 1 – Les missions et le dispositif opérationnel du PGM.

Le PGM du Mont Dore compte 7 sous-officiers spécialistes et 3 gendarmes adjoints volontaires, renforcés l'hiver par 2 gendarmes mobiles. Par ailleurs, cette unité peut s'appuyer en cas de nécessité d'une part sur le groupe montagne gendarmerie (GMG) composé d'une vingtaine de militaires des compagnies d'Ambert et de La Bourboule, tous qualifiés techniquement, et d'autre part sur les 10 militaires du PGM de Murat (Cantal). Les deux PGM d'Auvergne sont ainsi complémentaires et susceptibles de se renforcer mutuellement.

Les grandes missions dévolues à l'unité sont :

- En matière de police administrative : surveillance générale et prévention sur les massifs du Sancy et du Forez. Assistance et secours en montagne décliné par le plan ORSEC montagne, mission assurée à titre **exclusif et permanent**.
- En matière de police judiciaire, le PGM exerce ses prérogatives au même titre que toutes les unités de gendarmerie et obéit aux prescriptions du code de procédure pénale.

Le dispositif repose toute l'année sur le schéma minimal suivant : un planton et deux premiers à marcher susceptibles d'intervenir en tous lieux de la zone de compétence à l'aide des moyens dédiés (4x4, hélico, motoneige...). Ce dispositif est renforcé en fonction de la saison comme suit :

– période estivale : un personnel assure une permanence à la base de la sécurité civile de Clermont-Ferrand, en binôme avec un personnel du PGM de Murat. Cette équipe est chargée du 15 juillet au 25 août, du secours en montagne sur les deux départements du Puy-de-Dôme et du Cantal.

– période hivernale : deux militaires sont plus particulièrement en charge du secteur de Super-Besse, assurant le traitement judiciaire des accidents de ski et une présence sur le versant sud du massif. Par ailleurs, un poste provisoire est armé par les premiers à marcher au pied de la station, sur la commune du Mont Dore.

### 2 – L'étendue de la zone de compétence et les particularités géographiques.

L'unité possède une compétence territoriale étendue au département du Puy-de-Dôme. Son secteur d'intervention comprend l'ensemble du **secteur classé montagne** par le plan ORSEC : les massifs du Sancy (31 communes) et du Forez (12 communes). Ce plan ORSEC montagne donne l'exclusivité et la permanence du secours en montagne au PGM du Mont Dore. Le SDIS est lui compétent sur la chaîne des Puys qui n'est pas considérée comme une zone de montagne.

Le puy de Sancy est un sommet d'allure alpine qui tranche radicalement avec les autres sommets du Massif central. En effet, on y rencontre de fortes pentes et de nombreuses arrêtes déchiquetées prisées par les alpinistes. Les précipitations enregistrées sur le massif sont importantes et la neige y fait son apparition dès le mois d'octobre. Les névés persistent en général jusqu'à mi-juillet. Les vents au sommet peuvent être parfois violents et sont accompagnés de conditions météorologiques radicalement changeantes d'une heure à l'autre.

### 3 – Activité.

Le PGM effectue en moyenne une centaine d'interventions chaque année, principalement durant les saisons estivale (une cinquantaine) et hivernale (une trentaine). Un peu moins de la moitié de ces interventions est hélicoptée.

	Nbre total interventions	Dont en été	Dont en hiver	Nbre interv. hélicoptées	EC 145 Sécurité civile	Détachement de la gendarmerie d'Egletons (Corrèze)
2014	58	20	15	17	14	3
2013	98	50	25	37	27	10
2012	110	48	27	43	35	8
2011	101	38	24	45	38	7